Cuers

« Les Saisons de l'emploi » pour lutter contre le chômage



Entouré du directeur de l'antenne valettoise de Pôle emploi, Eric Bernard, et de l'adjoint en charge de l'économie, de l'emploi et du tourisme, Laurent Houdayer, le maire Gilbert Pérugini a souhaité que ce forum soit propice aux échanges. (Photo F. G.)

Initié par la Ville, en collaboration étroite avec l'antenne Pôle emploi de La Valette dirigée par Eric Bernard et des institutionnels (Mission locale, Cap emploi, Chambre des métiers), le deuxième forum d'information et de recrutement du bassin de Cuers a rencontré un vif succès dernièrement.

 Notre commune enregistre l'un des plus forts taux de chômage du département ». telle est en substance l'une des phrases choc prononcée lors de l'inauguration de cette seconde édition des « Saisons de l'emploi » par Gilbert Pérugini, le premier magistrat de la cité. Afin de trouver des réponses à ce problème sociétal, la municipalité n'a pas lésiné sur les moyens avec 41 stands au lieu de 20 et 80 offres d'emploi proposées par les différents partenaires.

Installés dès 9 heures, en partie dans la salle Fernand-Blacas de l'hôtel de ville, en partie à l'extérieur sous des chapiteaux, ces derniers ont vu défiler plus de 600 visiteurs.

Un questionnaire anonyme, élaboré conjointement par la mairie, Pôle emploi et la mission locale du Coudon, a été distribué à tous les visiteurs. Il devrait faire l'objet d'études ciblées afin d'améliorer encore la prochaine édition.

Les différents partenaires ravis se disent prêts à renouveler ces rencontres voire à les pérenniser.

L'emploi mis à la portée de tous

Simplifier le recrutement. Ces trois mots résument à eux seuls l'une des missions essentielles imparties à Pôle emploi. Pour y parvenir, conseils spécialisés, outils, services personnalisés, renseignements sur les aides et les mesures à l'embauche ont été délivrés à tous ceux qui en ont fait la demande.

Car Pôle emploi se veut dorénavant comme une interface mettant en relation les demandeurs d'emploi et les employeurs. Pour cela, il renseigne les particuliers sur les formations susceptibles d'être des gisements d'embauche, ou fait connaître aux employeurs les différents contrats et les exonérations qui y correspondent.

F. G.